

CANADA
Province de Québec
District de Québec

No : 200-06-000185-150

No : 200-06-000184-153

No : 200-06-000183-155

Jour 7

ENREGISTREMENT

DÉBUT 9 h 03
FIN 15 h 24

Page 1 sur 7

COUR SUPÉRIEURE

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

MARIE-ÈVE DUCHESNE DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

BERNARD LAFORCE DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

AUDRÉE SAINT-LAURENT DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

Division civile Salle n° 3.39

Le 6 février 2020

PRÉSIDENT : L'HONORABLE SIMON HÉBERT j.c.s. (JH5462)

DEMANDE (Mme Duchesne)

PRÉSENTE ABSENTE

Me Florence Boucher Cosette
Dumas Gagné Théberge
Casier 140

DEMANDE (M. Laforce)

PRÉSENT ABSENT

Me Gabriel Michaud-Brière
Dumas Gagne Théberge
Casier 140

DEMANDE (Mme St-Laurent)

PRÉSENT ABSENT

Me Enrico Théberge
Dumas Gagne Théberge
Casier 140

58

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

DÉFENSE

PRÉSENTS ABSENTS

Me Benoit Lussier
Me Olivier Gauthier
Giasson et associés
Casier 13

MISE EN CAUSE

PRÉSENT ABSENT

Me Alexandre Ouellet
Ministère de la Justice (DGAJLAJ)
Casier 134

NATURE DE LA CAUSE : **Action collective**

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)

JOUR 7

9 h 03

Appel de la cause et identification des avocats.

Monsieur Francis Pétrin et monsieur Yves Pothier, représentants de la Ville de Québec, sont présents dans la salle.

Monsieur Bernard Laforce, représentant dans le dossier 200-06-000184-153 et madame Marie-Ève Duchesne, représentante dans le dossier 200-06-000185-150, sont présents.

9 h 04

Discussions re : horaire des jours à venir.

PREUVE DE LA DÉFENSE (suite)

Dossier 200-06-000184-153 (23 mai 2012)

7^e témoin : **Monsieur Martin Salessé**
Lieutenant, service de police
1130, Route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
Assermenté

9 h 05

Interrogé par la défense (Me Lussier).

9 h 18

Contre-interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).

9 h 20

Fin du témoignage, le témoin est libéré.

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

Preuve close pour le dossier 200-06-000184-153 (23 mai 2012) sous réserve du témoignage de l'expert de la Ville de Québec qui témoignera à la fin de la preuve de la défense.

Dossier 200-06-000185-150 (28 mai 2012)

9 h 20	8^e témoin : Monsieur Francis Pétrin Lieutenant, service de police 255, rue Clémenceau Québec (Québec) G1C 6A4 Assermenté
9 h 22	Interrogé par la défense (Me Lussier).
9 h 32	Écoute de vidéos : Vidéos 1891 et 1892
9 h 33	Vidéo 1893.
9 h 34	Le témoin commente la vidéo.
9 h 36	Reprise de la 1893
9 h 39	Le témoin commente la vidéo.
9 h 40	Reprise de la 1893
9 h 45	Me Lussier poursuit son interrogatoire.
9 h 47	Vidéos 1894, 1895 et 1896
9 h 49	Le témoin commente la vidéo.
9 h 54	Vidéo 1897, 1898, 1899, 1900 et 1901.
9 h 59	Vidéos 1902.
10 h 00	Le témoin commente la vidéo.
10 h 01	Reprise de la 1902
10 h 03	Vidéos 1903, 1904, 1905, 1906
10 h 05	Le témoin commente la vidéo.

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

10 h 06	Vidéo 1907, 1908. 1909, 1910. 1911
10 h 14	Le témoin commente la vidéo 1911. Reprise de la vidéo 1911.
10 h 15	Le témoin commente le reste de la vidéo. Vidéo 1912.
10 h 16	Le témoin commente la vidéo.
10 h 17	Suspension.
10 h 33	Reprise. Me Lussier poursuit son interrogatoire. Lecture de vidéos :
10 h 36	Vidéo 1913.
10 h 37	Le témoin commente la vidéo.
10 h 38	Vidéo 1914. Le témoin commente la vidéo. Reprise de la vidéo 1914
10 h 39	Le témoin commente la fin de la vidéo.
10 h 42	Vidéos 1915, 1916.
10 h 44	Le témoin commente la vidéo. Le Tribunal interroge le témoin.
10 h 46	La vidéo 1917 ne sera pas lue. Vidéos 1918, 1919
10 h 47	Le témoin commente la vidéo. Reprise de la vidéo 1919.

10 h 51	Vidéos 1920 et 1921.
10 h 52	Le témoin commente la vidéo.
10 h 55	Le Tribunal interroge le témoin.
10 h 56	Le témoin poursuit ses commentaires sur la vidéo.
10 h 57	Vidéo 1922.
10 h 59	Le témoin commente la vidéo. La vidéo 1923 ne sera pas lue.
11 h 00	Vidéo 1924
11 h 01	Le témoin commente la vidéo.
11 h 02	Reprise de la vidéo 1924
11 h 04	Le témoin commente la fin de la vidéo.
11 h 08	Me Lussier demande des précisions au témoin. Les vidéos 1925, 1926 et 1927 ne seront pas lues.
11 h 18	Vidéos 1928 et 1929 Le témoin commente la vidéo.
11 h 20	La fin la vidéo 1929 ne sera pas lue.
11 h 21	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)
11 h 57	Suspension pour le dîner.
13 h 36	Reprise. Discussions.
13 h 37	Me Boucher-Cossette poursuit son contre-interrogatoire.
13 h 39	<u>Objection</u> de Me Gauthier re : reprise de propos Représentations sur l'objection.

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Le Tribunal **rejette** l'objection.

13 h 40 Me Boucher-Cossette poursuit son contre-interrogatoire.

13 h 50 Réinterrogé par la défense (Me Lussier).

13 h 53 Le Tribunal interroge le témoin.

13 h 55 Fin du témoignage, le témoin est libéré.

9^e témoin : Monsieur Pascal Roy
Capitaine, service de police
255, rue Clémenceau
Québec (Québec) G1C 6A4
Assermenté

13 h 56 Interrogé par la défense (Me Lussier).

14 h 12 Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)

14 h 20 Le Tribunal interroge le témoin.

14 h 22 Réinterrogé par la défense (Me Gauthier).

14 h 23 Fin du témoignage, le témoin est libéré.

Dépôt : Me Lussier dépose :

D-25 : Déclaration de monsieur Mathieu Bossé

Si monsieur Mathieu Bossé venait témoigner, les parties admettent que son témoignage serait tel que ce qui est consigné à la pièce D-25.

10^e témoin : Monsieur Jean-Michel Côté-Lemieux
Policier
2780, rue de la Faune
Québec (Québec) G3E 2A8
Assermenté

14 h 27 Interrogé par la défense (Me Lussier).

14 h 42 Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette).

14 h 48 Contre-interrogé par la demande (Me Théberge).

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150

200-06-000184-153

200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

14 h 49

Fin du témoignage, le témoin est libéré.

11^e témoin : Monsieur Frédéric Boily
Policier
4280, Place Orsainville
Québec (Québec) G1G 1R9
Assermenté

14 h 52

Interrogé par la défense (Me Lussier).

15 h 00

Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)

15 h 02

Contre-interrogé par la demande (Me Théberge).

15 h 04

Contre-interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).

15 h 05

Réinterrogé par la défense (Me Gauthier).

15 h 06

Fin du témoignage, le témoin est libéré.

12^e témoin : Monsieur Frédéric Picard
Sergent détective, service de police
2780, rue de la Faune
Québec (Québec) G3E 2A8
Assermenté

15 h 09

Interrogé par la défense (Me Lussier).

15 h 17

Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)

15 h 18

Fin du témoignage, le témoin est libéré.

Preuve close en défense dans le dossier 200-06-000185-150 (28 mai 2012) sous réserve du témoignage de l'expert de la Ville de Québec qui témoignera à la fin de la preuve de la défense.

Le Tribunal s'adresse aux avocats re : faute contributive.

15 h 24

Ajourné au lundi 10 février 2020 à 9 h 00 en salle 3.39 pour la suite de la preuve de la défense (dossier 200-06-000183-155 (5 juin 2012).



Chantale Falardeau, greffière-audicière